


DÉLIBÉRATION n° 2023-09-07

Le conseil du collège STEE, en formation plénière dans sa séance du 7 septembre 2023,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
Vu les statuts des Collèges,
Le Directeur du collège Hervé CARRIER entendu,

a examiné :

- Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) au titre de l'année universitaire 2023-2024 du collège STEE.
- Diplôme d'ingénieur de l'ISA BTP 

Après discussion, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont soumises au vote :

Membres en exercice : 19

Membres présents et représentés en présentiel : 9

Membres présents et représentés en distanciel : 6

Adopté (13 Pour – 2 Abstentions)

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pau, le 12 septembre 2023

Hervé CARRIER
Directeur du collège STEE

